

Des démarches fructueuses

Depuis la fondation en 1963, nous nous sommes employés à représenter nos membres sans relâche. Voici quelques exemples des réussites dont l'ANRF peut se réclamer.

Le fractionnement des pensions

- L'ANRF faisait partie d'un front commun de 22 organisations de retraités qui a fait des démarches auprès du gouvernement fédéral pour le convaincre d'incorporer au budget de 2008 le fractionnement des pensions.

Obtention d'une augmentation substantielle, après leur 65^e anniversaire, de la prestation de pensionnés nés après 1942

- Une résultante du dépôt en 2001 d'un exposé de principes par les représentants des pensionnés aux comités consultatifs des pensions de la fonction publique et des Forces canadiennes.

A contré l'offensive du gouvernement ontarien à l'égard du RSSFP

- Par son démarchage en 2007, l'ANRF est parvenue à dissuader le gouvernement ontarien de modifier son régime d'assurance maladie pour faire du RSSFP le premier payeur des médicaments.

Participation à la création d'une alliance des regroupements de personnes âgées afin de mieux représenter les Canadiens aînés

- L'ANRF a été parmi les instigateurs du Congrès des organismes nationaux d'aînés. Elle a même occupé la présidence de ce regroupement. Depuis l'incorporation du Congrès en 2007, le Directeur exécutif de l'ANRF en est le président.

Obtention et maintien de l'indexation

- L'ANRF a joué un rôle prépondérant en ce qui concerne la pleine indexation des pensions en 1970 et son maintien par la suite.

Obtention d'un régime dentaire

- L'ANRF est parvenue à persuader le gouvernement fédéral de lancer en 2001 le Régime de services dentaires pour les pensionnés profitant non seulement aux pensionnés mêmes, mais aussi à leurs familles.

Généreuses subventions aux primes du RSSFP pour les pensionnés fédéraux

- L'ANRF a joué un rôle prépondérant dans les négociations qui ont amené le fédéral à renouveler en 2006, et pour cinq ans, la subvention d'au moins 75 % des coûts du Régime de soins de santé de la fonction publique tout en améliorant de façon substantielle les garanties du régime.

Augmentation de la prestation supplémentaire de décès sans frais pour les retraités fédéraux

- L'ANRF a été fructueuse dans ses démarches auprès du gouvernement pour faire augmenter de 5 000 \$ à 10 000 \$ la prestation supplémentaire de décès pour les pensionnés de la fonction publique.

Maintien de la prestation de survivant aux conjoints de pensionnés fédéraux qui se marient à nouveau

- En 1989, l'ANRF a obtenu qu'un conjoint survivant qui se remarie conserve sa prestation de survivant.

Nomination de dirigeants de l'ANRF à des conseils et comités du gouvernement fédéral

- L'ANRF a persuadé le gouvernement de lui confier les responsabilités les suivantes :
 - Faire une recommandation quant au représentant des pensionnés aux comités consultatifs sur les pensions de la fonction publique et des Forces canadiennes
 - Faire une recommandation quant au représentant des pensionnés au Conseil de gestion du Régime de services dentaires pour les pensionnés
 - S'est fait reconnaître comme l'une des trois parties à l'entente de fiducie du RSSFP, et elle a obtenu d'avoir son représentant au conseil de gestion